

# 31

## Commission permanente

### Séance du 28 août 2023



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

48315

33 - Insertion

### Soutien à l'association We Ker pour l'Exploratoire

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Expose :

L'Exploratoire, porté par l'association We Ker sollicite une subvention de fonctionnement auprès du Département au titre de l'année 2023. Ce partenariat vise à renforcer les collaborations autour du programme breillien d'insertion et des enjeux de mixité.

L'Exploratoire a pour objet de mettre à disposition des usagers un lieu interactif dédié à la découverte des métiers d'aujourd'hui et de demain sur le bassin d'emploi de Rennes. Porté par l'association We Ker, cet espace s'adresse à tout public (scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés) et donne des clés pour construire un projet professionnel. L'Exploratoire est également un outil mobilisable par les partenaires du territoire.

### I. Bilan 2022

Le partenariat entre l'Exploratoire et le Département d'Ille-et-Vilaine permet de renforcer l'action départementale en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes allocataires du revenu de solidarité active. Les ressources et l'offre de services de l'Exploratoire sont ainsi mobilisés par les usagers et les professionnels de l'insertion dans la poursuite des objectifs suivants :

- Compléter et renforcer les opérations et les actions en cours initiées par le Département en faveur de l'insertion sociale et professionnelle ;
- Contribuer à la professionnalisation des acteurs du programme breillien d'insertion.

En 2022, l'Exploratoire a ainsi accueilli 6 864 visiteurs soit une hausse enregistrée de 57 % par rapport à l'année précédente. Près des deux tiers du public accueilli est composé de personnes en recherche d'emploi (69 %). Les salariés et les scolaires-étudiants représentent respectivement 16 % et 8 %.

L'Exploratoire a organisé en 2022 près de 200 ateliers ciblés principalement sur l'accès à la formation professionnelle, l'aide à la formalisation du projet professionnel, la découverte des métiers en tension par filière et la création d'entreprise. Les personnes accueillies ont pu également bénéficier de conseils individualisés en lien avec la définition de leur projet professionnel et accéder à l'espace numérique dédié à la recherche d'emploi.

Les conseillers de l'Exploratoire se sont également mobilisés pour informer et orienter les personnes allocataires du revenu de solidarité active vers les actions d'accompagnement contenues dans l'offre de service du Département (ex : dispositif Equilibre emploi). L'équipe de l'Exploratoire est par ailleurs intervenue auprès des référents revenu de solidarité active du Département, des villes délégataires et protocolaires lors d'un temps de présentation et d'échange sur le thème de la « mixité des métiers » en lien avec l'évolution de l'économie locale.

### II. Perspectives 2023

En 2023, dans le cadre de son partenariat avec le Département, l'Exploratoire reconduira les actions réalisées en 2022 avec pour principaux objectifs : l'information et l'orientation des personnes allocataires du revenu de solidarité active vers les actions d'accompagnement mobilisables dans le cadre de l'offre d'insertion départementale ; la sensibilisation des personnes allocataires du revenu de solidarité active à la nécessité de se faire accompagner par un opérateur à la création d'entreprise en amont de la création de leur activité et la sensibilisation des professionnels du Département aux questions de « mixité des métiers ».

Pour l'année 2023, l'association We Ker sollicite le renouvellement de la subvention d'un montant de 20 000 € au titre du fonctionnement.

## Décide :

- d'attribuer la subvention d'un montant de 20 000 € au profit de l'association We Ker ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association We Ker, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer cette convention.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231620

Pour extrait conforme